



# Informations relatives à la protection des données en vertu de la loi fédérale suisse sur la protection des données et du règlement européen sur la protection des données

Les informations suivantes fournissent un aperçu de la façon dont nous traitons vos données personnelles et vos droits en vertu de la loi sur la protection des données. La nature des données traitées et la façon dont elles sont utilisées dépendent en grande partie des services demandés ou convenus au cas par cas.

Nous vous invitons également à transmettre ces informations à vos représentants autorisés, actuels et futurs, à tous les ayants-droits ou aux détenteurs de droits sur le(s) compte(s) (p. ex., procuration, droit à l'information) ainsi qu'à tout codébiteur en vertu d'un prêt.

## 1. Qui est responsable du traitement des données et qui pouvez-vous contacter à cet égard ?

Contrôleur :	Notre délégué à la protection des données peut être contacté aux coordonnées suivantes :
Deutsche Bank (Suisse) SA	Deutsche Bank (Suisse) SA
Place des Bergues 3	Délégué à la protection de données
Case Postale	Hardstrasse 201, Prime Tower
1211 Genève 1	8005 Zurich
Tél. : +41 22 739 0111	Tél. : +41 58 111 0111
Fax : +41 22 739 0700	Email : dbs.dpo@db.com

## 2. Quelles sont les sources et les données que nous utilisons ?

### Remarques d'ordre général

Nous traitons les données personnelles que nous recevons de clients prospects et de nos clients existants dans le cadre de l'ouverture d'une relation de compte et de notre relation d'affaires. Les données personnelles des anciens clients peuvent également être traitées. Nous recevons également des données personnelles d'autres personnes telles que celles qui détiennent une procuration obtenue d'un client, les détenteurs de carte de crédit, les codébiteurs en vertu d'un prêt (p. ex. le garant). Dans la mesure s'avérant nécessaire pour fournir nos services, nous traitons également des données personnelles que nous obtenons légalement (p. ex., pour exécuter des ordres ou des contrats sous réserve de votre consentement) de la part d'autres entités au sein du Groupe Deutsche Bank ou d'autres tiers (p. ex., gérant de fortune externe). Nous traitons également des données personnelles provenant de sources accessibles au public (p. ex., registres de dettes, registre cadastral, registres commerciaux et registres d'associations, presse, médias, Internet) que nous avons obtenues légalement et sommes autorisés à traiter.

Les données personnelles concernées peuvent être, par exemple:

Nom, adresse/autres coordonnées (p. ex., téléphone, adresse de courrier électronique), date/lieu de naissance, sexe, nationalité, état civil, capacité juridique, profession/type de relation (employé/travailleur indépendant), données d'identification (p. ex. données provenant d'une pièce d'identité), données d'authentification (p. ex., spécimen de signature), informations fiscales (p. ex., identifiant fiscal, statut FATCA, résidence fiscale) et d'autres données KYC (connaissance du client).

### Coordonnées du client

Au moment de la constitution de la relation d'affaires et au cours de celle-ci, dans le cadre d'une prise de contact personnelle par téléphone ou par écrit initiée par vous ou la banque notamment, d'autres données personnelles sont collectées, par ex. des informations concernant le moyen de contact, la date, l'occasion et le résultat, des copies (électroniques) de la correspondance et des informations sur la participation à des activités de marketing direct.

### Produits et services

Lorsque nous vous fournissons des produits/services des catégories indiquées ci-dessous, d'autres données personnelles peuvent être collectées, traitées et stockées en sus des données mentionnées plus haut (y c. les conversations téléphoniques, email et autres conversations électroniques). Produits/services plus particulièrement concernés :



### **Transactions de compte et de paiement (y c. services bancaires en ligne)**

Données relatives à des ordres (p. ex., ordres de paiement), données provenant de l'exercice de nos obligations contractuelles (p. ex., données relatives aux transactions de paiement).

### **Titres, dérivés, opérations de change, taux d'intérêt, dépôts fiduciaires et autres placements**

Informations concernant les connaissances et/ou l'expérience de divers types de placement, comportement/stratégie d'investissement (portée, fréquence, propension au risque) profession, situation financière (actifs, engagements, revenus tirés de son emploi ou activité/négoce, dépenses), évolutions prévisibles des conditions financières (p. ex., âge de départ en retraite), objectifs spécifiques/principales préoccupations concernant l'avenir (p. ex., acquisitions prévues, remboursement d'engagements), informations fiscales, données de documentation (p. ex. relevé d'adéquation, registres des consultations).

### **Assurance-vie**

Numéro de police, données sur le produit (p. ex., taux, prestations, primes), données de documentation (p. ex., registres des consultations). Lorsque les primes sont investies dans des titres, les données personnelles figurant sous « Titres, dérivés, opérations de change, taux d'intérêt, dépôts fiduciaires et autres placements » peuvent être utilisées.

### **Cartes de crédit**

Profession, revenus, coûts de location ou taux de financement de construction, enfants à charge, permis de résidence/de travail.

### **Prêts et financement structuré**

Registre de crédit (déclarations de revenus, comptes de flux de trésorerie et bilans, documentation fiscale, informations/preuves d'actifs et d'engagements, garanties assumées, déclarations de comptes de tiers, dépenses), employeur, nature et durée de la relation d'emploi, nature et durée de l'activité indépendante, nombre d'enfants à charge, biens matrimoniaux, permis de résidence/de travail, données de notation, informations/preuves des fins envisagées, nantissement personnel et externe : document sur les biens immobiliers (p. ex., extraits de cadastre, évaluations de biens immobiliers), données de documentation (p. ex., registres de consultation).

En cas de garanties personnelles par des tiers (nantissement externe), la banque pourrait imposer des exigences comparables aux garants concernés, les enjoignant de divulguer leur situation économique et financière.

### **Coordonnées du client**

Au moment de la constitution de la relation d'affaires, dans le cadre d'une prise de contact personnelle par téléphone ou par écrit initiée notamment par vous ou la banque, d'autres données personnelles sont créées, p. ex. des informations concernant le moyen de contact, la date, l'occasion et le résultat, des copies (électroniques) de la correspondance.

### **Services numériques**

Concernant les données personnelles traitées lors de l'utilisation de produits de service numérique, nous vous invitons à vous reporter aux autres informations relatives à la protection des données en relation avec le produit de service numérique concerné (p. ex. traitement de données personnelles dans le cadre de l'e-banking).

## **3. Pourquoi traitons-nous vos données (finalité du traitement) et sur quel fondement juridique ?**

Nous traitons les données personnelles susmentionnées en conformité avec les dispositions de la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et, le cas échéant, le règlement européen sur la protection des données (RGPD).

### **a. pour l'exercice d'obligations contractuelles**

Le traitement de données personnelles permet l'exécution de transactions bancaires et de services financiers conformément aux contrats conclus avec nos clients ou de prendre des mesures à votre demande avant de conclure un contrat.

Les finalités du traitement des données dépendent principalement du produit concerné (voir point 2) et peuvent inclure, notamment, une analyse des besoins, un conseil, la gestion d'actifs et des services de transaction. Pour de plus amples informations sur les finalités du traitement des données, veuillez vous reporter à la documentation contractuelle concernée et aux conditions générales.

### **b. à des fins de sauvegarde des intérêts légitimes**

Lorsque c'est nécessaire, nous traitons vos données indiquées plus haut et au-delà de l'exercice réel de nos obligations contractuelles afin de sauvegarder les intérêts légitimes que nous ou des tiers poursuivons. Citons comme exemples :

- Examen et optimisation des procédures d'évaluation des besoins à des fins de discussion directe avec le client
- Publicité ou analyse de marché ou enquête d'opinion, dans la mesure où vous n'avez pas refusé que vos données soient utilisées
- Signification de poursuites judiciaires et constitution d'une défense en cas de litige
- Garantie de la sécurité des services informatiques et des opérations IT de la banque
- Prévention de crimes



- Vidéo-surveillance pour protéger contre les intrus, pour collecter des preuves en cas de vol ou de fraude ou pour documenter des cessions et des dépôts
- Mesures de sécurité de bâtiments et de systèmes (p. ex., contrôle des admissions)
- Mesures de lutte contre les intrus
- Mesures de gestion des affaires et de développement des services et produits
- Gestion du risque du groupe

#### **c. sur la base de votre consentement**

Dans la mesure où vous nous avez accordé votre consentement pour le traitement de vos données personnelles à des fins spécifiques (p. ex., analyse des activités de négoce à des fins marketing), la légalité de ce traitement dépend de votre consentement. Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement. Il en va de même pour la révocation des déclarations de consentement qui nous ont été accordées avant l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données, à savoir avant le 25 mai 2018 ou toute entrée en vigueur de la version révisée de la loi fédérale suisse sur la protection des données. Veuillez noter que la révocation ne prend effet que pour l'avenir. Tout traitement ayant eu lieu avant la révocation n'est donc pas concerné.

#### **d. afin de se conformer à une obligation légale ou dans l'intérêt public**

En tant que banque, nous sommes également assujettis à diverses obligations légales, comme des exigences réglementaires (p. ex. Code des obligations suisse, Loi sur les banques, Loi sur les placements collectifs, Loi fédérale sur les titres intermédies), des lois fiscales, des lois applicables aux services financiers et à la supervision des institutions financières (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, Loi sur la surveillance des marchés financiers, Loi sur le blanchiment d'argent) ainsi que des exigences en matière de contrôle bancaire. Citons comme autres finalités du traitement des données les vérifications de solvabilité, la vérification de l'identité et de l'âge, les mesures de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, la satisfaction aux obligations de contrôle de loi fiscale et de reporting ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la banque et du Groupe.

#### **4. Qui reçoit mes données ou qui peut y accéder ?**

Au sein de la banque, les unités à qui sont confiées vos données en ont besoin pour exercer nos obligations contractuelles et réglementaires. Certains prestataires de services et agents d'exécution employés par nos soins peuvent également recevoir des données personnelles à ces fins, à condition de respecter le secret bancaire et nos instructions écrites en vertu de la loi sur la protection des données. Il s'agit principalement de sociétés relevant des catégories indiquées ci-après.

En ce qui concerne le transfert de données personnelles à des destinataires à l'extérieur de la banque, il faut en premier lieu noter que, en tant que banque, nous avons le devoir de garder le secret sur tout fait relatif à la clientèle et toutes les évaluations dont nous pourrions avoir connaissance (veuillez consulter nos conditions générales). Nous ne pouvons divulguer des informations vous concernant que si nous y sommes tenus légalement, si vous avez donné votre consentement, si nous sommes autorisés à fournir des informations bancaires et/ou si des instances de traitement mandatées par nos soins garantissent le respect du secret bancaire et des dispositions de la LPD et, si applicable, du RGPD.

Dans ces conditions, les destinataires des données personnelles peuvent être, par exemple :

- D'autres entités du Groupe Deutsche Bank
- Des autorités et institutions publiques (p. ex., Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, l'Administration fédérale des contributions, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent ou la Bundesbank allemande) dans la mesure où une telle obligation réglementaire ou officielle existe.
- D'autres institutions de crédit et de services financiers, des institutions ou instances de traitement comparables auxquelles nous transférons les données personnelles dans le cadre de la conduite de la relation d'affaires avec vous comme pour des évaluations immobilières, le traitement de cartes de crédit, un contrôle des risques, des services d'investissement, des registres d'actionnaires, la gestion de fonds, des services d'audit, des services informatiques, des transactions de paiement.

Les autres destinataires de ces données personnelles peuvent être des unités à qui vous avez accordé votre consentement au transfert de données ou à l'égard desquelles vous nous avez exemptés de l'obligation du secret bancaire au moyen d'une déclaration de consentement

#### **5. Mes données vont-elles être transférées à l'étranger ?**

Les données personnelles sont transférées au sein du Groupe Deutsche Bank et à des tiers, comme indiqué au point 4, et sont également traitées dans d'autres pays. Nous ne transférons des données personnelles à l'étranger que vers des pays considérés comme offrant un niveau adéquat de protection des données ou, en l'absence d'une telle législation, garantissant une protection adéquate sur la base de garanties appropriées (p. ex. des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne ou une autre exemption statutaire) prévues par le droit



local applicable. Si et dans la mesure où le droit applicable l'exige, nous mettons en œuvre les mesures juridiques, opérationnelles et techniques nécessaires et/ou concluons un accord avec vous avant ces transferts. Ci-joint la liste des pays parmi lesquels Deutsche Bank Group opère: [Deutsche Bank Locations](#).

## 6. Pendant combien de temps vos données seront-elles stockées ?

Nous traitons et stockons vos données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire pour l'exécution de nos obligations contractuelles et réglementaires. A cet égard, il convient de noter que notre relation d'affaires constitue une obligation continue conçue pour durer plusieurs années.

Si les données personnelles ne sont plus nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et réglementaires, elles sont régulièrement supprimées ou anonymisées, sauf si un traitement supplémentaire (limité dans le temps) s'avère nécessaire pour les finalités suivantes :

- Conformité aux périodes de conservation des enregistrements en vertu de lois commerciales et fiscales, telles que le Code des obligations, la Loi sur le blanchiment d'argent, la Loi fédérale sur l'archivage, l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes et la Loi sur la TVA. Les périodes de conservation d'enregistrements obligatoires aux présentes peuvent aller de deux à dix ans. Dans certains cas exceptionnels, de plus longues périodes de conservation s'appliquent ;
- En raison des exigences de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »), la banque est également tenue d'enregistrer les appels téléphoniques externes et internes de tous les employés exerçant une activité de négoce de titres. La banque doit en outre conserver pendant deux ans toute la correspondance électronique (emails, communication via Bloomberg or Reuters, etc.) ainsi que les preuves des appels passés sur les téléphones professionnels par ces employés. La banque doit également mettre ces informations à la disposition de la FINMA sur demande. Cela s'applique également aux employés identifiés par une évaluation basée sur les risques comme étant très exposés à des informations pertinentes pour la surveillance des marchés ;
- Préservation de toutes formes d'informations pertinentes en cas de litige en cours ou raisonnablement anticipé.

## 7. Êtes-vous dans l'obligation de fournir des données ?

Dans le cadre de notre relation d'affaires, vous êtes tenu de fournir les données personnelles qui sont nécessaires pour initier et exécuter la relation d'affaires et pour l'exercice des obligations contractuelles associées ou que nous sommes légalement tenus de collecter. En règle générale, nous ne serions pas en mesure de conclure un contrat ou d'exécuter l'ordre sans ces données ou nous pourrions ne plus être en mesure d'appliquer un contrat existant et serions dans l'obligation de le résilier.

En particulier, les dispositions de la loi sur le blanchiment d'argent requièrent de notre part que nous vérifiions votre identité avant d'établir la relation d'affaires, par exemple, au moyen de votre carte d'identité et que nous enregistrons votre nom, lieu de naissance, date de naissance, nationalité et adresse de résidence. Afin de nous permettre de nous conformer à cette obligation réglementaire, vous êtes tenu de nous fournir toutes les informations et documents nécessaires en vertu de la Loi sur le blanchiment d'argent et de nous signaler dans les meilleurs délais tout changement susceptible d'intervenir au cours de la relation d'affaires. Si vous ne nous fournissez pas les informations et documents nécessaires, nous ne serons pas autorisés à établir ou maintenir la relation d'affaires que vous avez demandée. En outre, des dispositions de loi fiscale concernant en particulier la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et l'Echange automatique de renseignements nous impose de collecter auprès de vous des données fiscales pertinentes.

## 8. Dans quelle mesure recourez-vous à la prise de décision automatique (y compris pour le profilage) ?

En règle générale, nous ne prenons pas de décisions basées uniquement sur un processus automatique pour établir et mettre en œuvre la relation d'affaires. En cas d'utilisation de ces procédures pour des cas particuliers, nous vous en tiendrons informé séparément, sous réserve que la loi le requiert.



### 9. Recourez-vous au « profilage » ?

Dans certains cas, nous traitons vos données de façon automatique dans l'objectif d'évaluer certains de vos composants personnelles (profilage). Par exemple, nous recourons au profilage dans les cas suivants :

- Nous sommes légalement tenus de prendre des mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent et la fraude. Des évaluations des données sont également effectuées (dans le cadre de transactions de paiement, notamment) dans ce contexte. Ces mesures visent également à vous protéger.
- Afin de vous fournir des informations et un conseil ciblés sur des produits, nous recourons à des outils d'évaluation. Ceux-ci permettent une communication et publicité adaptées à la demande, y compris des études de marché et enquêtes d'opinions.
- Nous recourons à la notation pour évaluer votre solvabilité. Le cas échéant, nous calculons la probabilité qu'un client donné respecte ses obligations contractuelles de paiement. Ce calcul peut inclure, par exemple, les niveaux de revenus, les dépenses, les engagements existants, la profession, les expériences de précédentes relations d'affaires, le remboursement de prêts antérieurs conformément aux dispositions du contrat. La notation est établie sur la base d'une procédure éprouvée et mathématiquement et statistiquement reconnue. Les valeurs de notes calculées nous aident dans notre prise de décision et sont intégrées à la gestion des risques en cours.

### 10. Quels sont mes droits en matière de protection des données ?

Vous avez à tout moment le droit de regard et d'obtention sur les données personnelles vous concernant en notre possession.. Si vous estimez que les informations que nous détenons à votre sujet sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez également demander la rectification de vos données. Vous avez également le droit de:

- vous opposer au traitement de vos données ;
- demander l'effacement de vos données ;
- demander la limitation du traitement de vos données ; et/ou
- révoquer votre consentement lorsque la banque a obtenu votre consentement pour traiter des données personnelles (sans que cette révocation ne remette en cause la légalité de tout traitement ayant eu lieu avant la révocation). Lorsque nous traitons vos données sur base de votre consentement ou lorsque ce traitement est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution de nos obligations en vertu d'un contrat avec vous, vous avez le droit de demander que vos données vous soient communiquées (droit à la « portabilité des données »). Vous avez également le droit de demander à la banque des informations concernant tout ou partie des données personnelles que nous collectons et traitons à votre sujet. La banque honorera ces demandes, révocations ou objections conformément aux règles applicables en matière de protection des données, mais ces droits ne sont pas absolus : ils ne s'appliquent pas toujours et des exemptions peuvent être invoquées. En général, en réponse à une demande, nous vous demanderons de vérifier votre identité et/ou de fournir des informations qui aident la banque à mieux comprendre votre demande. Si nous ne donnons pas suite à votre demande, nous vous en fournirons les raisons.

### 11. Exercice de vos droits

Pour exercer les droits susmentionnés, veuillez contacter :

Deutsche Bank (Suisse) SA  
Délégué à la protection de données  
Hardstrasse 201, Prime Tower  
8005 Zurich  
Tél. : +41 58 111 0111  
Email : [dbs.dpo@db.com](mailto:dbs.dpo@db.com)

### 12. Modifications de vos données

Nous nous engageons à ce que vos données soient exactes et à jour. Par conséquent, si vos données changent, veuillez nous en informer dès que possible.



### 13. Mise à jour de cet Avis

Le présent Avis a été mis à jour en septembre 2023. Nous nous réservons le droit de le modifier de temps à autre. Toute modification ou mise à jour du présent Avis sera mise à votre disposition ici :

[https://country.db.com/switzerland/company/regulatory-information/data-protection-information?language\\_id=1](https://country.db.com/switzerland/company/regulatory-information/data-protection-information?language_id=1).

Veillez vous référer fréquemment au site Web de la banque afin de bien saisir les termes de l'Avis actuel, car cet Avis vous concerne de près.

### 14. Représentante de l'UE pour la Deutsche Bank (Suisse) SA

La banque a désigné l'entité Deutsche Bank ci-dessous comme la représentante de l'UE conformément à l'art. 27 du RGPD de l'UE :

Deutsche Bank SA

Délégué à la protection de données

Taunusanlage 12

D-60325 Frankfurt am Main

Tél. : + 49 (69) 910-10000

Email : [datenschutz.db@db.com](mailto:datenschutz.db@db.com)

—